

# MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise  
37220 CRISSAY-SUR-MANSE  
☎ 02.47.58.54.05  
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages  
de France

Nombre de membres afférant  
au conseil : **11**  
En exercice : **10**  
Qui ont pris part aux  
délibérations : **7 + 2**  
**procurations**  
Date de la convocation :  
**2 Janvier 2019**

Date d'affichage :  
L'an deux mil dix-neuf  
**2 Janvier 2019**

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 11 JANVIER 2019

Le Onze Janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.  
**PRESENTS** : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD  
Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, DE NOUEL Bertrand, BOND  
Marilyn.

**ABSENTS EXCUSES** : TROUBAT Isabelle donne pouvoir à MIRAULT  
Michel, CARRE-LAUBIGEAU Xavier donne pouvoir à LANDIER Jany  
**ABSENTS** : MARTIN Agnès.

**SECRETAIRE** : M. ONDET Julien a été élu secrétaire

### COMPTE RENDU DE SEANCE

#### Délibération n° 2019-01-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

**Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 2, Votants 7, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### Délibération n° 2019-01-002 – Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SATESE 37 du 28 Septembre 2015, modifiés par arrêté préfectoral en date du 17  
Mai 2016,  
Vu la délibération n° 2018-23 du SATESE 37, en date du 3 Décembre 2018, portant sur  
l'actualisation de ses statuts,  
Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant  
l'expiration du délai légal,  
Attendu la lettre de consultation de Monsieur Le Président du SATESE 37, en date du 10  
Décembre 2018,  
Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité  
Syndical du SATESE 37, le 3 Décembre 2018
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur Le Président  
du SATESE 37 après contrôle de légalité.

**Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 2, Votants 7, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération n° 2019-01-003 – Collège André Duchesne : demande de subvention séjour pédagogique**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Collège André Duchesne concernant une demande de subvention pour l'organisation de deux voyages scolaires :

- classe de neige à Vaujany du 17 au 22 Mars 2019 (élèves de 5<sup>ème</sup>)
- séjour à Paris du 2 au 4 Mai 2019 (élèves latinistes).

1 élève de la Commune est concerné pour la classe de neige.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **ACCORDE** une subvention au Collège André Duchesne d'un montant de 15 euros.

**Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 2, Votants 7, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération n° 2019-01-004 – CPIE : adhésion 2019**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine – Val de Loire (CPIE) concernant l'adhésion pour l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :**

- **D'ADHERER** au CPIE.
- **DE VERSER** une cotisation de 30 euros
- **D'INSCRIRE** la dépense nécessaire au budget.

**Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 2, Votants 7, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération n° 2019-01-005 – Suppression de la régie des photocopies**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune recette n'est encaissée sur la régie photocopieur (0 euros pour l'année 2018).

Il est proposé la suppression de cette régie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :**

- **DECIDE** la suppression de la régie des photocopies à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

**Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 2, Votants 7, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération n° 2019-01-006 – Numérotation des rues**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place la numérotation des rues (concernant les habitations sans numéros ainsi que la rectification des numéros incohérents) pour la mise en place, en outre, de la Fibre.

Le numérotage des habitations constitue une police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,**

- **VALIDE** le principe général de numérotation des rues
- **VALIDE** la nouvelle numérotation des rues dont la liste est annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Vote : Membres 10, Présents 7, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Informations – Questions diverses :**

#### **Enlèvement des décorations de Noël**

Enlèvement prévu la semaine prochaine (du 14 au 18 Janvier)

#### **SACEM - Nouvel accord avec l'AMF : modalités de déclaration**

Le 26 Novembre 2018, l'AMF et la SACEM ont signé un accord permettant à l'ensemble des communes de bénéficier de forfaits tout inclus, de réductions spécifiques et d'une déclaration unique et simplifiée.

Coût : 82.50 euros HT/an

Accord du Conseil Municipal pour l'inscription afin de bénéficier de l'offre.

Faire la demande en ligne afin d'être alerté pour l'inscription.

#### **Achat de paillage**

Coût de la Société Ecosys :

15 m<sup>3</sup> : 50 euros HT/m<sup>3</sup> rendu

30 M<sup>3</sup> : 35 euros HT/m<sup>3</sup> rendu

Monsieur De Nouel Bertrand informe le Conseil Municipal qu'il déposera des copeaux de bois de peuplier la semaine prochaine.

Devis mis en attente de voir les besoins de la Commune suite à la livraison de Monsieur De Nouel Bertrand.

#### **Travaux voirie 2019**

Proposition travaux entrée du parking Ouest ainsi qu'une partie de la Route de Neuil.

Prévoir une réunion Commission Voirie afin de voir les différents travaux.

#### **Sauvegarde de l'Art Français : La Nuit des Eglises**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de La Sauvegarde de l'Art Français concernant l'opération « La Nuit des Eglises ». Cette manifestation annuelle de valorisation du patrimoine religieux rural, invite les Eglises, le temps d'une nuit, à s'ouvrir à tous les publics, entre le 28 Juin et le 7 Juillet 2019. Le Conseil Municipal est d'accord pour réaliser cette opération.

Réfléchir à l'organisation. Prendre contact avec La sauvegarde de l'Art Français afin de leur notifier notre accord.

#### **Sanitaires publics**

Après réflexion sur le dossier, Monsieur Le Maire propose de revoir l'architecte afin de voir d'autres solutions et également d'étudier le coût financier si réalisation du projet avec des entreprises.

### Peintures extérieures

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail sera envoyé au service de l'ABF afin de connaître leur exigence concernant la peinture pour les portes du local « Théâtre de Manse ». Il est proposé de solliciter ORCHIS pour réaliser les travaux de peinture (local ainsi que la porte du Lavoir).

### Cimetière

Monsieur Legros Jean-Jacques informe le Conseil Municipal de l'état des portes du cimetière. Voir sur place les différents travaux à réalisés.

### SMICTOM Conteneurisation

Discussion sur les différentes plaintes des habitants.

**Prochain conseil municipal** : Vendredi 8 Février 2019 à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 23h00

Pour extrait conforme,  
A Crissay-sur-Manse, le 7 Décembre 2018  
LE MAIRE,  
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT